

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 janvier 2018

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Dominique ROSFELDER

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 7 novembre et 12 décembre 2017
- 2) Vente aux enchères de bois sur pied :
 - Etat des ventes
- 3) Autorisation d'ester en justice et constitution de partie civile
 - Audience du 6 février 2018
 - Dégradation au bâtiment communal de l'ancien CPI sis au 52 rue du Général de Gaulle du 15 mai 2015 au 16 mai 2015
- 4) Communication

1) **Approbation des procès-verbaux du 7 novembre et 12 décembre 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 7 novembre et 12 décembre 2017.

2) **Vente aux enchères de bois sur pied :**

- **Etat des ventes**

Le Conseil Municipal

- prend note des résultats de la vente aux enchères de bois sur pied, à savoir :

- Lot N° 1 : € 20,00 : M. Jean-Marie BENTZ
- Lot N° 2 : € 20,00 : M. Claude GOEPP
- Lot N°3 : € 20,00 : M. Mario GRAUFEL
- Lot N° 4 : € 20,00 : M. Bernard HUCK

Il charge le Maire d'émettre les titres de recette y afférents

3) **Autorisation d'ester en justice et constitution de partie civile**

- **Audience du 6 février 2018**
 - **Dégradation au bâtiment communal de l'ancien CPI sis au 52 rue du Général de Gaulle du 15 mai 2015 au 16 mai 2015**

Le Conseil Municipal rappelle son dépôt de plainte au titre des dégradations commises au bâtiment communal de l'ancien CPI sis au 52 Rue du Général de Gaulle dans la nuit du 15 mai 2015 au 16 mai 2015 auprès de la Brigade de Gendarmerie d'OBERNAI

Il souligne que l'état des dépenses au titre de ces dommages s'élève à € 5 846,90 TTC

Il a pris connaissance du courrier du 29 décembre 2017 du Tribunal pour enfants de Saverne l'informant que la date de comparution du mineur auteur des dégradations commises au bâtiment communal de l'ancien CPI sis au 52 rue du Général de Gaulle du 15 mai 2015 au 16 mai 2015 est fixée au 6 février 2018

Aussi, il autorise le Maire à ester en justice au titre de ces dégradations pour le compte de la Commune et de se porter partie civile à l'audience susvisée.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 janvier 2018

4) Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- du courrier des services de la Préfecture en date du 17 novembre 2017 l'informant de l'application du décret N°2017-1279 du 9 août 2017 qui simplifie les modalités d'organisation des manifestations sportives sur les voies publiques ou sur circuit et qui renforce la sécurité des spectateurs.
En effet, à compter du 14 décembre 2017, les manifestations sans véhicule terrestre à moteur se déroulant exclusivement sur le territoire d'une commune seront à déclarer uniquement en mairie. Les modalités pratiques y relatives seront transmis ultérieurement.
 - de la réponse du 24 novembre 2017 du Ministre d'Etat Gérard COLLOMB au Sénateur André REICHARDT l'informant de l'opposition du gouvernement portant sur la mise en place d'une obligation de déclaration de domiciliation en mairie.
 - du rapport de diagnostic-analyse des dotations perçues par la Commune établi par le Cabinet F2E-2A Consulting sis 67730 CHATENOIS où il en ressort qu'aucune anomalie n'est à relever.
 - de la transmission des déclarations d'aliéner ci-dessous, avec avis de renonciation à la Communautés de Communes du Pays de Sainte-Odile, compétente en la matière :
 - Maître Alexandre BRUMPTER : Section 37 N°694/52 – 4 ares 03
Notaire à BARR 4 rue des Fleurs
 - Maîtres SIEGENDALER-POLIFKE : Section 52 N°455/73 – 5 ares 37
Notaire à BARR 11 rue de la Bruche
 - Maîtres SIEGENDALER-POLIFKE : Section 52 N°476/73 – 2 ares 93
Notaire à BARR 2 rue de la Scheer
 - de la transmission des demandes ci-après, au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) :
- a) Certificat d'urbanisme :
- M^{es} SIEGENDALER-POLIFKE : Section 52 Parcelle N°476/73 : 2 ares 92
Notaires à BARR 2 rue de la Scheer
- 2) Déclaration préalable de travaux :
- M. et Mme Carlos MARQUES : Section 1 Parcelle N°222 : 4 ares 60
41 rue du Général de Gaulle
Création d'une terrasse
 - M. Jean-Paul GRAUFEL : Section 3 Parcelle N°216 : 1 are 30
19 rue de la Liberté
Agrandissement d'un balcon avec mise en place d'un garde-corps
 - M. Robert MOSCHLER : Section 37 Parcelle N°615 : 5 ares 90
10 rue des Prés
Création d'une piscine
- c) Permis d'aménager :
- M. et Mme Serge BOTTI-BALLINGER : Section 3 Parcelle N°365 : 14 ares 04
11 rue Sainte-Odile
Création d'un lotissement de 4 lots

Pour extrait conforme
Le Maire.